

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 36 du 28 juin 2018 portant approbation du programme d'actions de prévention des inondations : déclaration d'intention du PAPI « Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,
Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 22 avril 2021 portant délégation au Président de la communauté d'agglomération,

Considérant que le laboratoire Geo-Ocean (UMR CNRS 6538 UBO-IFREMER-UBS) de l'Université Bretagne Sud a pour mission de développer des activités scientifiques en Géosciences marines, qu'il mène et développe depuis plus de dix ans des programmes de recherche axés sur l'évolution des environnements côtiers et marins notamment sur les territoires morbihannais et bretonne, en réalisant notamment plusieurs études sur la dynamique hydrosédimentaire et la morphodynamique des milieux littoraux et l'évolution du trait de côte de la région.

DECIDE

VANNES,
Le 26/05/2025

OBJET : Subvention à l'Université de Bretagne Sud au titre de la compétence Prévention des Inondations

Article 1 : Il est mis en place, entre Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et l'Université Bretagne Sud, une convention ayant pour objet de formaliser le partenariat et la relation financière au profit du laboratoire Geo-Ocean - UMR CNRS 6538 (IUEM-UBO-UBS) pour la réalisation de ses activités, notamment le suivi de la dynamique des milieux littoraux et le développement du suivi participatif du littoral.

Article 2 : Le président de l'agglomération décide de la signature de la convention citée à l'article 1. Cette dépense est prévue au budget pour un montant de 30 000 €, dont les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO
Président



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh